



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART & DE DESIGN
MARSEILLE-
MÉDITERRANÉE

184 avenue de Luminy
13288 Marseille cedex 9
T:34 91 82 83 10
F:34 91 82 83 11
www.esadmm.fr

Conseil d'Administration

Séance du 14 MARS 2014

Approbation du compte de gestion de l'exercice 2013

Délibération n°14_03_14_04_APPROB_CPTE_GESTION

L'an deux mille quatorze, le 14 mars,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, sur convocation de Madame la Présidente en date du 3 mars 2014,

VU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 14/12/12-05_APPROBATION DU BUDGET en date du 14 décembre 2012 approuvant le budget primitif de l'exercice 2013,
Vu la délibération n°02_13_09_13_ADOP_BS en date du 13 septembre 2013 approuvant le budget supplémentaire,
Vu la délibération n°01_15_11_13_ADOP_BS_RECTIF en date du 15 novembre 2013 approuvant le budget supplémentaire rectifié,

La Présidente,

EXPOSE

Le Receveur des Finances Marseille Municipale et Communauté Urbaine Marseille Provence Méditerranée a remis à l'ESADMM le compte de gestion de l'exercice 2013, lequel présente dans un document unique toutes les opérations comptables effectuées par ses soins durant l'exercice.

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des mandats émis, le compte de gestion ainsi dressé par le Receveur accompagné des états de développement des soldes des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à recouvrer et

l'état des restes à payer, et après avoir constaté l'identité des opérations budgétaires et des résultats avec le compte administratif sur lequel il s'est prononcé, le conseil d'administration est amené à statuer :

- sur l'exécution du budget de l'exercice 2013,
- sur l'ensemble des opérations effectuées par le Receveur au titre dudit exercice,
- sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2013, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	12 + 1 membre habilité
Nombre de suffrage exprimés	15
Votes pour	12
Votes contre	4
Abstention	0

La présente délibération mise aux voix est :

- Adoptée
- Rejetée

Fait à Marseille, le 14 mars 2014.

La Présidente
Anne-Marie d'Estienne d'Orves

Transmise au représentant de l'Etat le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le :

